

Ressources humaines

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des ressources humaines était composé, au 31 décembre 2019, de quatre collaborateurs pour un total de 3.3 EPT, à savoir :

- 1 Cheffe de service, Cheffe du personnel, à 100 %.
- 1 Adjoint à 100 %.
- 1 assistante à 40 %.
- 1 responsable des salaires à 90 %.

TACHES DU SERVICE

Les tâches principales du Service sont :

- Le recrutement.
- La gestion administrative des ressources humaines.
- La gestion des salaires.
- La gestion des conflits.
- L'organisation de la formation des collaborateurs.
- La communication interne.
- La santé et la sécurité au travail.
- La collaboration avec tous les services pour toute question relative au personnel communal.
- La gestion du temps de travail.

RECRUTEMENT

La plate-forme de recrutement FlexPerso permet de postuler directement en ligne, d'accuser réception des dossiers très rapidement et de traiter les réponses directement par e-mail.

Durant l'année, 1'501 dossiers ont été traités pour des postes ayant fait l'objet de mises au concours.

En dehors des mises au concours, nous avons reçu 407 offres spontanées pour des postes divers et pour des places d'apprentissage ou de stage.

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse écrite ou via la plate-forme FlexPerso.

Conformément au Règlement du personnel, lorsqu'un emploi est à repourvoir, la Municipalité détermine les modalités de recrutement.

22 postes, y compris ceux des apprentis, ont fait l'objet d'une publication élargie (presse ou autres canaux de recrutement). Les postes d'apprentis ont également été annoncés sur notre site internet, au pilier public, à l'interne, dans les classes de terminales et à l'Office d'orientation professionnelle.

La nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018, obligeant les employeurs à annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %, est respectée lors des procédures de recrutement.

Pour les postes d'auxiliaires d'été, les candidats ont également la possibilité de s'inscrire via la plate-forme FlexPerso.

Postes au concours en 2019 – Nombre de postulations

Agent d'exploitation	100 %	31
Assistant socio-éducatif nursérie	80 %	123
Chef du Service administratif des écoles	100 %	49
Apprenti agent d'exploitation		35
Employé de commerce au Service du contrôle des habitants	100 %	201
Agent d'exploitation Croset-Parc	100 %	38
Horticulteur - paysagiste	100 %	45
Patrouilleur scolaire et surveillant local pique-nique		16
Employé de commerce au Greffe municipal	100 %	256
Adjoint au Chef du Service des travaux	100 %	13
Animateur socioculturel	40-60 %	59

Animateur socioculturel	40-60 %	69
Animateurs socioculturel	75 %	75
Collaborateur technique, urbaniste	80 %	59
Auxiliaires d'été pour les espaces verts		27
Auxiliaires d'été pour les bâtiments		44
Stagiaires assistants socio-éducatifs		98
Patrouilleurs scolaires et Pédibus		2
Ouvrier au Service des travaux	40 %	66
Apprenti employé de commerce		99
Apprenti assistant socio-éducatif		71
Apprenti horticulteur – paysagiste		25
Total		1'501

SITUATION DU PERSONNEL

Effectif du personnel

L'état du personnel au 31 décembre 2019 exprimé en EPT (équivalent plein temps) figure sur le tableau de la page 45, selon la classification comptable par nature et sans tenir compte des auxiliaires figurant dans le deuxième tableau de cette même page.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2019 est de 234 personnes, soit 162.48 EPT (selon décision d'organisation).

Parmi ces 234 personnes, nous comptons 185 personnes payées au mois, 17 apprentis et 32 personnes payées à l'heure.

Au 31 décembre, 3 EPT sont vacants et en cours de recrutement.

Les accueillantes en milieu familial, au bénéfice d'un contrat de travail avec la Commune, sont au nombre de 38, mais il n'en est pas tenu compte dans l'effectif.

Ne sont pas non plus pris en considération dans l'effectif, les auxiliaires d'été pour le Service des bâtiments, épuration des eaux

et développement durable et le Service des travaux, ainsi que l'archiviste et la documentaliste intercommunales, sous contrat avec la Commune de Prilly et qui exercent leur activité à Ecublens à raison de 50 % (0,5 EPT).

Durant l'été 2019, nous avons engagé 33 auxiliaires pour le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, 10 auxiliaires pour le Service des travaux et 2 auxiliaires pour le Service administratif des écoles.

Les Services des travaux et des bâtiments reçoivent régulièrement des stagiaires, dans le cadre de notre collaboration avec Intégration pour tous (IPT), le Centre d'études et de formation intégrée du Léman (CEFIL) et l'Office AI.

Les services communaux accueillent aussi volontiers les jeunes pour des stages dans le cadre du recrutement des apprentis dans les différents métiers, des stagiaires de longue durée (prérequis pour certaines formations), ainsi que des civilistes accomplissant leurs obligations.

La Municipalité a, en outre, adhéré au projet « Lift », lequel permet de sensibiliser les jeunes au monde du travail. Cependant, aucun jeune n'a encore souhaité profiter de cette opportunité.

Mouvements du personnel

Le taux de rotation pour 2019 est de 8,76 %.

Au cours de cet exercice, 19 départs ont été enregistrés, soit :

- Démissions 8
- Licenciement 1
- Fins de contrat d'apprentissage 6
- Arrêt d'apprentissage 1
- Retraites 3

Ainsi que 22 arrivées, dont 7 apprentis.

Nous n'avons qu'un nouveau poste pour 2019. Il s'agit de :

- Une employée de commerce à 100 % au Greffe municipal.

L'augmentation des EPT représente les nouveaux postes et les augmentations de taux d'activité en fonction des besoins des ser-

VICES. Notamment en raison de l'ouverture du nouveau collège Croset-Parc et d'un nouveau poste à 100 % au Greffe municipal.

La moyenne des années de service est de 7,98 ans pour le personnel payé au mois et de 4,14 ans pour le personnel payé à l'heure.

Apprentis

La Municipalité attache une importance toute particulière à la formation des jeunes et au fait d'offrir le plus possible de places d'apprentissage.

A la rentrée d'août 2019, notre Commune comptait 17 apprentis, répartis comme suit :

- 2 apprentis assistants de bureau (AFP), 2^e année.
- 2 apprentis de commerce, voie E, 1^{ère} année.
- 1 apprenti de commerce, voie B, 2^e année.
- 1 apprentie de commerce, voie E, 3^e année.
- 1 apprenti de commerce, voie E, 3^e année.
- 1 apprenti informaticien, 1^{ère} année.
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste, 1^{ère} année.
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste, 2^e année.
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste, 3^e année.
- 2 apprentis assistants socio-éducatifs, 1^{ère} année.
- 3 apprenties assistantes socio-éducatives, 2^e année.
- 1 apprenti assistant socio-éducatif, 3^e année.
- 1 apprenti agent d'exploitation, 1^{ère} année.



La volée des nouveaux apprentis, de gauche à droite : Alexis Couperier, agent d'exploitation, Samuel Da Mata Romao, informaticien, Okkes Dinç, assistant socio-éducatif, Thibault Giroud, horticulteur paysagiste, Loïc Favre, employé de commerce, Chiara Gruosso, employée de commerce, Morgane Sobrado, assistante socio-éducative.

Six apprentis sont arrivés au terme de leur formation en juillet. Hélas, seuls cinq ont obtenu leur CFC.

Il s'agit de deux assistantes socio-éducatives, une employée de commerce et deux horticulteurs paysagistes.

Ces jeunes ont été reçus lors d'un apéritif qui a eu lieu dans le parc de Mon Repos, le 11 juillet 2019, en présence de la Municipalité, des Chefs de service, des formateurs et de tous les apprentis.



De gauche à droite debout : Sophie Chesaux et Amina Hadorn, assistantes socio-éducatives.

Assis : Arno Pirola et Wynona Wolf, horticulteurs-paysagistes. Absente sur la photo : Berivan Tiryaki

Fidèles collaborateurs

Comme de coutume, les fidèles collaborateurs ont également été félicités par la Municipalité lors de la réception qui a eu lieu le 16 décembre 2019.



De gauche à droite : Christian Maeder, Syndic, Léa Tojeiro (10 ans), Florent Durussel (10 ans), Martine

Comte (30 ans), Brigitte Bignens (30 ans), Nathalie Jacquenoud (20 ans), Fabien Buensoz (15 ans), Thierry Andreoni et Antonio Miguel Nunes (20 ans), Christian Luthi (10 ans), Alexandre De Sousa (10 ans), Lorena Remuinan (10 ans), Françoise Matti, Cheffe du personnel. Absent : Fernando Manuel Gomes (10 ans).

Santé et sécurité au travail

Le personnel communal bénéficie de différentes actions destinées à promouvoir la forme et la santé. Nous proposons des cours d'aquagym, de yoga, de la méditation en pleine conscience, de même que des massages assis qui rencontrent un vif succès.



Nous avons également proposé, comme chaque année depuis 2006, le vaccin contre la grippe saisonnière. 25 collaborateurs seulement ont souhaité profiter de cette vaccination.

Afin de répondre aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Direction du Service des ressources humaines a proposé le vaccin contre la méningoencéphalite à tiques aux collaborateurs dont l'activité peut être à risques. 36 personnes se sont inscrites.

Pour la Commune d'Ecublens, travailler de manière sûre et saine constitue un objectif prioritaire. Nous considérons que la protection de la santé de nos collaborateurs est un devoir prioritaire et évident. C'est pourquoi, nous prenons toutes les mesures de sécurité nécessaires, déterminées d'après l'expérience et adaptées aux recommandations de l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé dont la Commune est membre depuis l'année 2000.

Cette année, nous avons accueilli, du 1^{er} mars au 31 octobre, un chargé de sécurité dans le cadre de notre collaboration avec l'Office AI du Canton de Vaud (stage de réinsertion professionnelle). Ce stagiaire a ainsi pu remettre à jour la signalétique des bâtiments communaux, ainsi que vérifier et remettre à jour les équipements de sécurité.

Formation continue

La Municipalité encourage le développement des performances et le professionnalisme au sein de notre administration.

Nous donnons la priorité aux formations spécifiques « métiers », mais le savoir-être est également mis en avant. En 2019, environ 32 % des collaborateurs ont suivi une formation, totalisant ainsi 1'667 heures de cours.

Certains cours ou séminaires sont organisés à l'interne, afin de permettre à un maximum de collaborateurs d'y participer à un prix plus intéressant. En 2019, les séminaires suivants ont été organisés :

- Vivre en harmonie, prévention des conflits.
- Séminaire pour les Chefs de service sur le thème du management, de la motivation des équipes et de la délégation.
- Urgences petits enfants.
- Formation pour formateurs d'apprentis.
- Culture du feed-back et conduite des entretiens difficiles.
- Formation à l'entretien de collaboration.

Ces formations à l'interne favorisent les échanges entre les collaborateurs des différents services et permettent de réaliser d'importantes économies.

Soirée du personnel

Le 4 octobre 2019, la traditionnelle soirée du personnel a eu lieu sous le thème « Magique & Chic » au Restaurant de Dorigny.

Elle a été remarquablement organisée par le Comité de l'Association du personnel communal d'Ecublens (APCE), avec l'appui d'un membre de la Municipalité et du Service des ressources humaines. En 2019, c'est Mme Sylvie Pittet Blanchette qui représentait la Municipalité.

155 personnes ont participé à cette soirée.



Les organisateurs de la soirée :

De gauche à droite : Nicole Fornasier, Fabien Buensoz, Rosario Luperto, Françoise Matti, Charles Anderegg, Fabienne Dupré, Sylvie Pittet Blanchette et Suzana Ferreira.

Repas pour les retraités

Les retraités de la Commune ont été invités à un repas en dehors de la soirée du personnel.

27 personnes ont participé à cette rencontre qui a eu lieu le 8 novembre 2019. Le plus âgé des retraités présents totalise 29 ans de retraite et il est âgé de 90 ans ! Il s'agit de M. Paul Wenger, ancien Chef du Service des travaux.

Ces anciens fidèles et loyaux collaborateurs ont été reçus au Refuge d'Ecublens, en présence de M. Christian Maeder, Syndic, et de Mme Françoise Matti, Cheffe du personnel.



De gauche à droite : Paul Wenger, Daniel Chaillet et Ami-Louis Jaquenoud.

Effectif du personnel

Etat du personnel fixe au 31.12.2019 exprimé en EPT (équivalent plein temps)

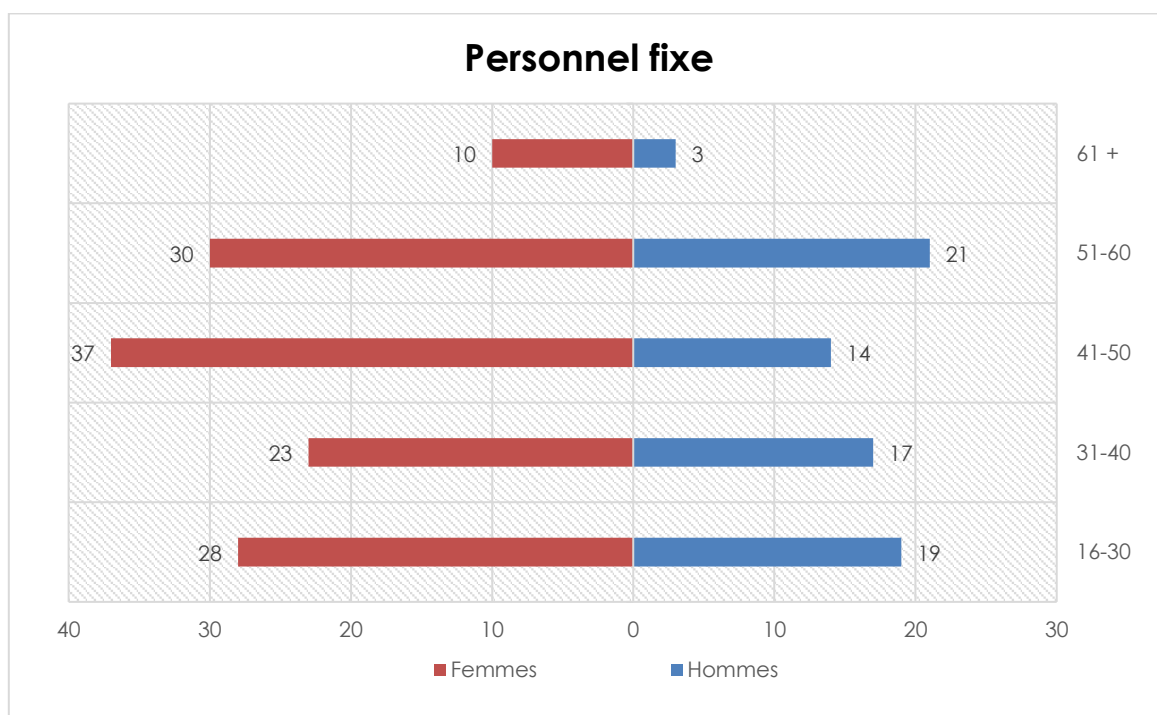
Section	Effectif selon décision d'organisation	Postes occupés	Nombre de personnes
110 – Secrétariat municipal	5.8	5.8	7
130 – Service des ressources humaines	3.3	3.3	4
131 – Apprentis	17.00	17.00	17
152 – Bibliothèque communale	2.9	2.9	4
153 – Culture	2.0	2.0	2
154 – Ludothèque	0.5	0.5	1
155 – Centre de jeunes	3.9	3.3	4
156 – Jeunesse	0.8	0.8	1
190 – Service informatique	1.0	1.0	1
200 – Service des finances	5.3	5.3	7
300 – Bâtiments administration	7.5	7.5	8
351 – Bâtiments administratifs	0.15	0.15	1
352 – Salle de spectacle	0.15	0.15	
359 – Centre socioculturel	1.0	1.0	1
400 – Travaux administration	6.0	5.0	6
420 – Urbanisme	4.6	4.6	5
430 – Réseau routier	11	10.6	11
440 – Parcs et promenades	8.6	8.6	9
500 – Ecole administration	3.35	3.35	5
503 – Bâtiments scolaires	12.0	12.0	12
Div – Aides de nettoyages	7.88	7.88	13
504 – Réfectoires scolaires	4.73	4.73	17
506 – APEMS CSCE	4.77	4.77	7
507 – APEMS Coquerellaz	6.37	6.37	11
580 – Paroisses réformées	1.38	1.38	4
620 – Contrôle des habitants	4.5	3.5	4
700 – Affaires sociales	4.6	4.6	5
700 – Accueil familial de jour	0.6	0.6	1
713 – Jardin d'enfants les Mouflets	1.8	1.8	3
714 – Garderie les Petits Loups	6.0	6.0	10
715 – Garderie Domino	18.50	18.50	25
719 – UAPE Domino	4.5	4.5	8
Total :	162.48	159.48	215 postes
<i>Il y a 215 postes mais 202 personnes car 11 personnes ont un emploi dans plusieurs sections</i>			
3.00 EPT vacants			

Le nombre d'EPT pour 1'000 habitants est de 11,96.

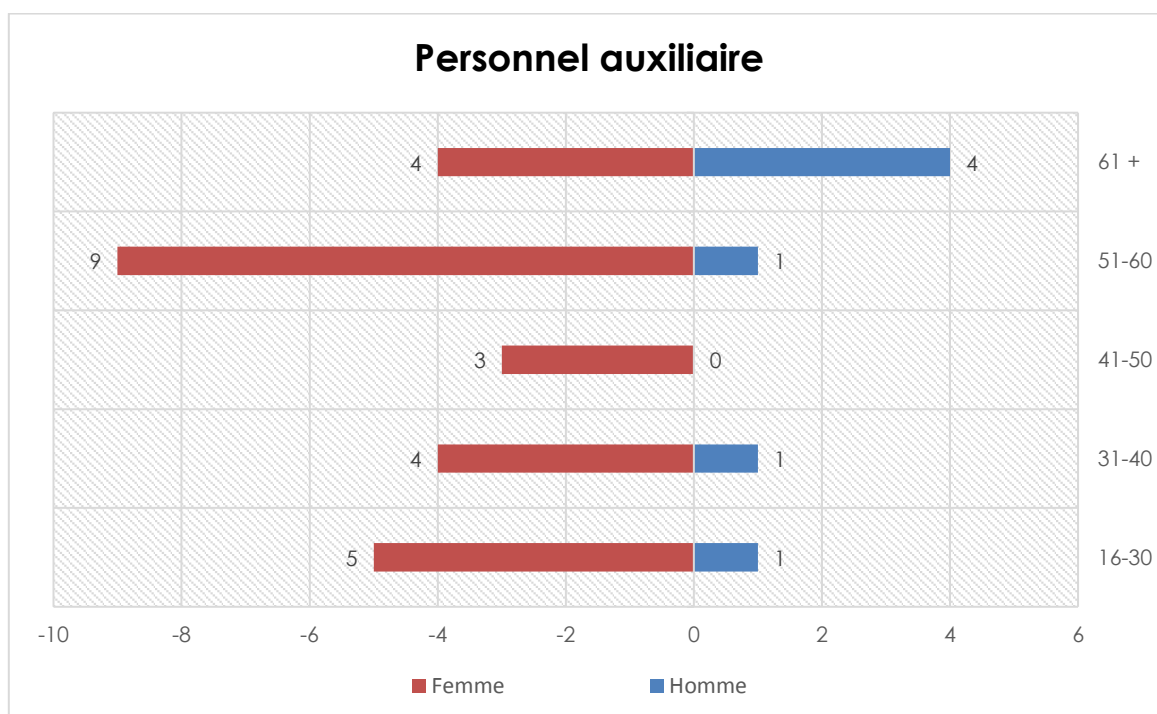
Effectif du personnel payé à l'heure

Section	Nombre de postes
110 – Administration générale	1
351 – Bâtiments administratifs	1
450 – Déchetterie	3
500 – Patrouilleurs scolaires	12
511/521 – Devoirs surveillés	22
	39 postes
<i>39 postes mais 32 personnes car 7 personnes ont un emploi fixe</i>	

Pyramide des âges



La moyenne d'âge du personnel fixe est de 42.15 ans



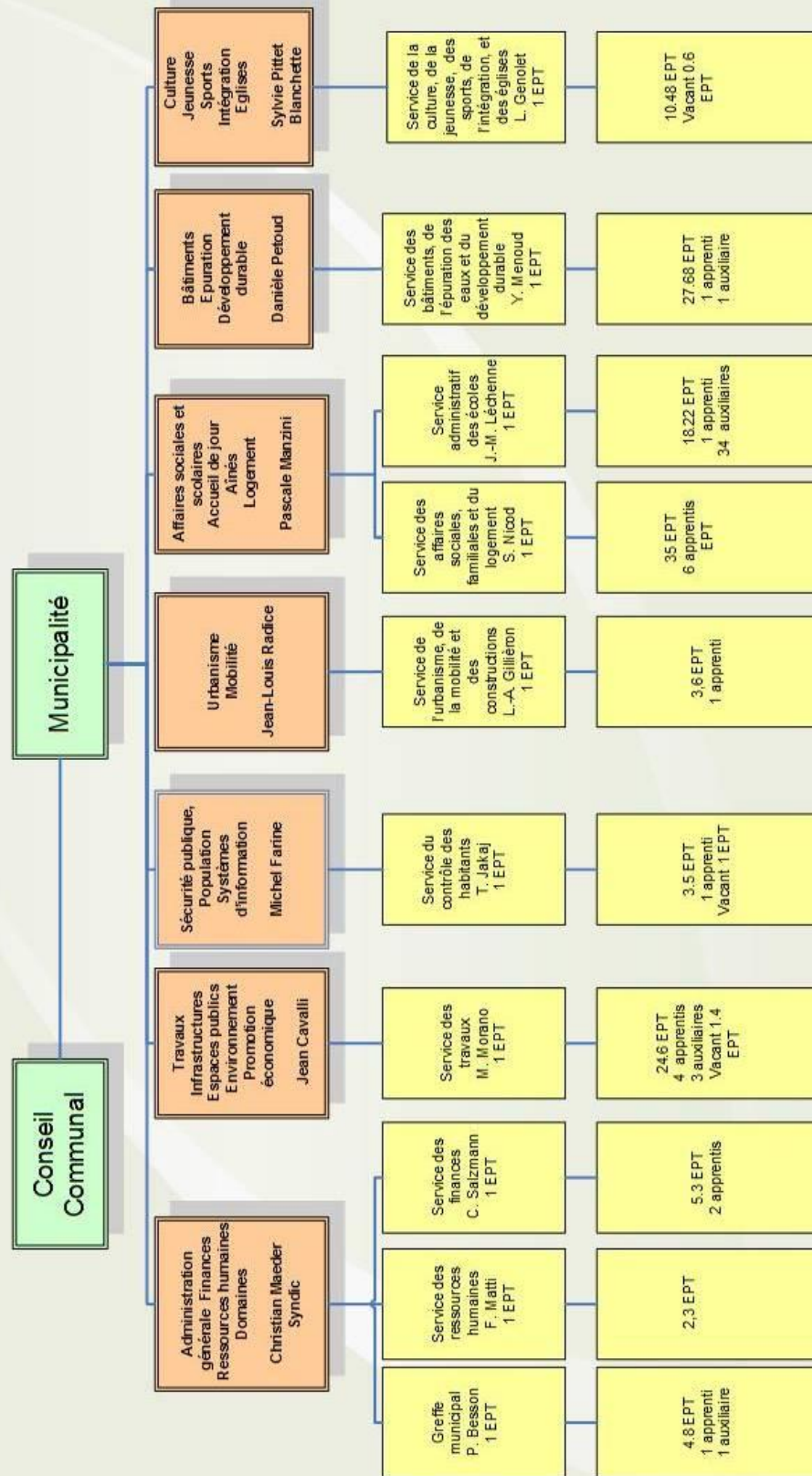
La moyenne d'âge du personnel payé à l'heure est de 49 ans

Echelle des traitements 2019 à l'indice 103.4

Classe	1			2			3			4			5			6			7			8			9			10			11		
	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.	Min.	Max.	Réf.			
20	44 004	48 982	45 991	45 794	50 871	48 537	49 537	50 541	53 309	59 232	65 155	66 637	72 201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
21	44 900	49 889	47 878	48 625	52 027	57 230	58 706	51 108	57 879	62 466	67 488	72 801	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
22	46 718	50 798	47 867	53 185	58 504	61 238	62 686	65 430	69 229	73 028	76 827	80 626	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
23	48 537	51 708	49 879	48 911	54 345	59 780	61 539	65 266	69 000	72 734	76 468	80 202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
24	47 389	52 620	50 882	49 856	55 097	61 058	62 816	65 560	69 304	73 048	76 792	80 536	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
25	48 179	53 533	50 886	51 004	56 271	62 338	63 875	67 434	71 000	74 566	78 132	81 698	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
26	48 540	53 933	50 936	51 003	57 237	63 071	64 719	68 387	72 055	75 723	79 391	83 059	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
27	48 900	54 334	51 347	52 204	58 594	64 671	66 439	70 107	73 775	77 443	81 111	84 779	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
28	49 262	54 735	52 029	52 905	59 272	65 440	67 316	71 084	74 852	78 620	82 388	86 156	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
29	49 624	55 138	52 611	53 498	59 942	66 309	68 285	72 053	75 821	79 589	83 357	87 125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
30	49 986	55 540	53 014	54 011	60 512	66 913	68 989	72 757	76 525	80 293	84 061	87 829	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
31	50 206	56 183	53 657	54 664	61 281	67 702	69 878	73 646	77 414	81 182	84 950	88 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
32	50 427	56 500	54 074	55 081	61 728	68 169	70 345	74 113	77 881	81 649	85 417	89 185	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
33	50 647	56 725	54 299	55 306	62 075	68 526	70 702	74 470	78 238	82 006	85 774	89 542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
34	50 868	56 950	54 522	55 529	62 318	68 779	70 955	74 723	78 491	82 259	86 027	89 795	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
35	51 089	57 266	54 843	55 850	62 649	69 110	71 286	75 054	78 822	82 590	86 358	90 126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
36	51 267	57 444	55 099	56 106	62 918	69 379	71 555	75 323	79 091	82 859	86 627	90 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
37	51 425	57 602	55 457	56 464	63 270	69 731	71 907	75 675	79 443	83 211	86 979	90 747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
38	51 593	57 769	55 614	56 621	63 521	70 082	72 258	76 026	79 794	83 562	87 330	91 098	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
39	51 761	57 937	55 938	56 945	63 821	70 382	72 558	76 326	80 094	83 862	87 630	91 398	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
40	51 930	58 103	56 110	57 117	64 017	70 578	72 754	76 522	80 290	84 058	87 826	91 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
41	52 027	58 180	56 197	57 204	64 104	70 665	72 841	76 609	80 377	84 145	87 913	91 681	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
42	52 123	58 279	56 296	57 303	64 201	70 762	72 938	76 706	80 474	84 242	88 010	91 778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
43	52 219	58 385	56 392	57 400	64 300	70 861	73 037	76 805	80 573	84 341	88 109	91 877	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
44	52 315	58 481	56 488	57 496	64 400	70 962	73 138	76 906	80 674	84 442	88 210	91 978	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
45	52 411	58 577	56 584	57 592	64 500	71 063	73 239	77 007	80 775	84 543	88 311	92 079	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
46	52 475	58 636	56 643	57 651	64 600	71 163	73 339	77 107	80 875	84 643	88 411	92 179	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
47	52 536	58 695	56 702	57 710	64 660	71 223	73 399	77 173	80 941	84 709	88 477	92 245	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
48	52 597	58 754	56 761	57 769	64 719	71 282	73 458	77 232	81 000	84 768	88 536	92 304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
49	52 658	58 813	56 820	57 828	64 778	71 341	73 517	77 291	81 059	84 827	88 595	92 363	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
50	52 719	58 872	56 879	57 887	64 837	71 400	73 576	77 350	81 118	84 886	88 654	92 422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
51	52 780	58 931	56 938	57 946	64 896	71 459	73 632	77 406	81 174	84 942	88 710	92 479	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
52	52 841	59 000	56 997	58 005	64 955	71 518	73 691	77 465	81 233	85 001	88 769	92 537	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
53	52 902	59 061	57 058	58 066	65 014	71 577	73 750	77 524	81 292	85 060	88 828	92 596	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
54	52 963	59 122	57 119	58 127	65 073	71 636	73 809	77 583	81 351	85 119	88 887	92 655	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
55	53 024	59 183	57 180	58 188	65 132	71 695	73 868	77 642	81 410	85 178	88 946	92 714	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
56	53 077	59 244	57 241	58 249	65 191	71 754	73 927	77 701	81 469	85 237	89 005	92 773	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
57	53 020	59 111	57 307	58 315	65 142	71 705	73 878	77 652	81 420	85 182	88 944	92 706	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
58	53 063	59 154	57 350	58 358	65 185	71 746	73 919	77 693	81 455	85 217	88 979	92 740	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
59	53 106	59 205	57 391	58 399	65 226	71 787	73 960	77 734	81 496	85 258	89 020	92 782	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
60	53 149	59 258	57 444	58 452	65 267	71 830	74 003	77 777	81 539	85 301	89 063	92 825	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
61	53 192	59 301	57 487	58 495	65 306	71 871	74 044	77 817	81 579	85 341	89 103	92 867	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
62	53 234	59 344	57 529	58 537	65 347	71 912	74 085	77 858	81 620	85 382	89 144	92 909	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
63	53 277	59 387	57 572	58 580	65 388	71 953	74 126	77 899	81 661	85 423	89 185	92 949	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
64	53 320	59 430	57 615	58 623	65 429	72 004	74 177	77 950	81 712	85 474	89 236	93 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
65	53 363	59 473	57 658	58 666	65 470	72 045	74 218	78 000	81 762	85 524	89 286	93 043	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

COMMUNE D'ECUBLENS – ORGANIGRAMME GENERAL AU 31.12.2019

162.48 EPT (202 personnes, dont 17 apprentis)
39.0 postes à l'heure (32 personnes)



◆ ◆ ◆ ◆ ◆